



CERTIFICAT d'APTITUDE aux FONCTIONS d'INSTITUTEUR ou de PROFESSEUR des ECOLES MAITRE FORMATEUR

PRESENTATION SYNTHETIQUE de la REGLEMENTATION

	Epreuve d'admissibilité		Epreuve d'admission		
	partie pratique		entretien	mémoire	épreuve pratique
	1ère séquence	2ème séquence			
C.A.F.I.P.E.M.F "non spécialisé"	français ou mathématiques	une des autres activités prévues au programme de l'école primaire	sur les séquences précédentes	rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur les activités prévues au programme de l'école primaire et dont le sujet a été préalablement approuvé par une commission d'agrément	critique d'une leçon faite par un professeur des écoles stagiaire ou animation d'une discussion pédagogique au sein d'un groupe en formation
Si le candidat a choisi le français ou les mathématiques pour le mémoire, l'épreuve pratique porte obligatoirement sur l'une des autres activités prévues au programme de l'école primaire ou de SEGPA. Inversement, si c'est l'une de ces autres activités que le candidat a choisi, l'épreuve pratique portera au choix sur le français ou les mathématiques					
C.A.F.I.P.E.M.F. "spécialisé" <i>option choisie par le candidat parmi les suivantes :</i> - Education physique et sportive - Education musicale - Arts plastiques - Langues et cultures régionales - Technologies et ressources éducatives - Langues vivantes étrangères	français ou mathématiques	activité correspondant à l'option	sur les séquences précédentes	rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur les activités prévues au programme de l'école primaire et dont le sujet a été préalablement approuvé par une commission d'agrément	critique d'une leçon faite par un professeur des écoles stagiaire ou animation d'une discussion pédagogique au sein d'un groupe en formation initiale ou continue cette épreuve porte sur l'option choisie